

## OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

### PARTICULIERS

DÉCHETS ACCEPTÉS : SE REPORTER À LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS HABITUELLEMENT  
DANS VOTRE DÉCHÈTERIE

<https://www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets/decheteries>

**LA DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MAXIME ACCEPTE UNIQUEMENT LES DECHETS VERTS**

DU 27 AU 30 AVRIL

COMMUNE	JOUR	HORAIRES
Cavalaire-Sur-Mer (déchèterie et plateforme de déchets verts)	MERCREDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Cogolin	MERCREDI et JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Grimaud	MARDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Ramatuelle	LUNDI et JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Sainte-Maxime	MERCREDI	8h à 12h et de 14h à 17h

DU 4 AU 7 MAI

COMMUNE	JOUR	HORAIRES
Cavalaire-Sur-Mer (déchèterie et plateforme de déchets verts)	MERCREDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Cogolin	MERCREDI et JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Grimaud	MARDI	8h à 12h et de 14h à 17h
La Croix Valmer	LUNDI et MERCREDI	8h à 12h
La Garde Freinet	LUNDI et MERCREDI	8h à 12h
La Môle	LUNDI et JEUDI	8h à 12h
Le Plan de La Tour	MARDI et JEUDI	8h à 12h
Ramatuelle	LUNDI et JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Rayol-Canadel-Sur-Mer	MARDI	8h à 12h
Saint-Tropez	LUNDI et JEUDI	8h à 12h
Sainte-Maxime	MERCREDI	8h à 12h et de 14h à 17h

### CONDITIONS D'ACCES

- Régulation de l'accès : 1 personne par véhicule, pas plus de 5 véhicules sur le site pour les déchèteries de Sainte Maxime, Grimaud, Cavalaire, et Ramatuelle et 2 véhicules sur le site pour les autres déchèteries

- Fréquence : l'accès est limité à 1 passage par jour
- Il appartient aux usagers de disposer des autorisations de circulation à jour et dûment remplies en cochant la case "première nécessité"
- En cas d'afflux important ou de risque avéré, l'accès aux particuliers pourra être refusé
- Fermeture du portail 15 mn avant 12h et 15 mn avant 17h.
- Présence régulière des forces de l'ordre

## PROFESSIONNELS

**DÉCHETS ACCEPTÉS : DÉCHETS VERTS, ENCOMBRANTS, BOIS, GRAVATS, FERRAILLES ET CARTONS**

DU 27 AU 30 AVRIL

COMMUNE	JOUR	HORAIRES
Cavalaire-Sur-Mer (déchèterie et plateforme de déchets verts)	MARDI ET JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
La Môle – <b>Plateforme de valorisation des déchets verts</b>	JEUDI	8h à 12h et de 13h à 17h
Grimaud	MERCREDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Ramatuelle	LUNDI ET JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Sainte-Maxime	LUNDI ET JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h

DU 4 AU 7 MAI

COMMUNE	JOUR	HORAIRES
Cavalaire-Sur-Mer ( <b>déchèterie et plateforme de déchets verts</b> )	MARDI ET JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
La Môle – <b>Plateforme de valorisation des déchets verts</b>	JEUDI	8h à 12h et de 13h à 17h
La Môle ( <b>déchèterie</b> )	LUNDI et JEUDI	8h à 12h
Grimaud	MERCREDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Ramatuelle	LUNDI ET JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h
Sainte-Maxime	LUNDI ET JEUDI	8h à 12h et de 14h à 17h

## CONDITIONS D'ACCES

- Accès réservé principalement aux professionnels pré-enregistrés, les professionnels non enregistrés doivent présenter des documents (pièces d'identité à jour, extrait kbis...) permettant de les enregistrer

- En cas d'afflux important ou de risque avéré, l'accès aux professionnels non-enregistrés pourra être refusé
- Les conditions d'apport de déchets seront respectées aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers
- Pesée - facturation :
  - Pesée
  - Edition et remise d'un bon de pesée
  - Facturation groupée et différée, au mois ou sur une période donnée, avec état des facturations par sociétés : date, pesées entrée et sortie, type de déchets et tarif appliqué, montants dus total et détaillés par passage.
- Fermeture du portail 15 mn avant 12h et 15 mn avant 17h.
- Présence régulière des forces de l'ordre

### **CONDITIONS SANITAIRES POUR LES USAGERS**

- Les équipements de protection et les matériels d'activité ne sont pas mis à disposition. Il appartient aux usagers de disposer de leurs propres équipements de protection sanitaires (masques, gants, gel...)
- Les équipements usagés ne sont pas récupérés sur le site : ils sont à gérer par chacun en dehors du site conformément aux règles sanitaires, et ne doivent pas être jetés ni sur les quais, ni dans les bennes et les conteneurs
- Respecter les distances de sécurité dictées par le gouvernement
- Les agents de déchèteries sont présents pour réguler le trafic et indiquer les zones de dépôts. Ils ne pourront pas aider les usagers pour vider leur chargement.